



Communiqué

le 01/03/2018

Déclaration liminaire – CNSIS du 01/03/2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le SNSPP-PATS est aujourd'hui la seule organisation de la profession corporatiste, non-catégorielle et apolitique. Détachée de toute centrale syndicale, elle porte aujourd'hui la voix de ses mandants et défend leurs seuls intérêts ainsi que celui du service public.

Nos adhérents nous ont demandé de porter plusieurs sujets et en tout premier lieu celui de la revalorisation de la catégorie B.

En effet, les agents concernés ont le sentiment d'être constamment relégués au second plan et il semble aujourd'hui indispensable de rendre cette catégorie plus attractive.

Concernant la réforme des ESD, bon nombre d'officiers nous ont fait remonter des difficultés d'application s'agissant notamment des directeurs départementaux adjoints.

Il conviendra donc de se pencher sur cette question dans les meilleurs délais afin de pallier les problématiques rencontrées. La commission officiers du SNSPP-PATS fera des propositions en ce sens.

Le dernier examen professionnel de commandant a quant à lui permis de mettre en avant des anomalies incroyables. Ainsi, nous souhaitons vivement dénoncer l'opacité des règles d'admissibilité qui ont entouré cet examen. Des candidats dont la qualité n'est plus à démontrer ont été ajournés sur la base d'une simple lettre de motivation, sans critère objectif d'évaluation. Cela est tout simplement inacceptable !

S'agissant maintenant d'un sujet qui touche l'ensemble des sapeurs-pompiers, le SNSPP-PATS était présent au 1er congrès pour la prévention des risques professionnels liés aux fumées d'incendie à Namur. Des efforts considérables doivent être réalisés en termes de prévention et nous défendons la création d'un observatoire national sur cette question cruciale pour la santé de nos collègues voire de leurs familles. En effet, à ce jour comment s'assurer qu'ils ne ramènent pas chez eux les particules potentiellement cancérigènes contractées lors d'un feu ? Il s'agit là d'une vraie question qui ne peut plus être mise sous le tapis.

Les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers sont nombreuses mais il ne faut pas oublier nos collègues PATS. Cela fait maintenant plusieurs années que nous défendons leur présence au sein des conseils d'administration des SDIS. Nous sommes ainsi à l'origine d'un amendement proposé à l'assemblée nationale dont les parlementaires avaient reconnu la pertinence. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente de son aboutissement. La CNSIS compte-t-elle nous soutenir dans cette démarche ou le SNSPP-PATS est-il le seul à se préoccuper des PATS ?

De même, il est impérieux de faire une synthèse de la mise en place du RIFSEEP au sein des différents SDIS, afin de s'assurer que le texte est bien appliqué et que nos collègues PATS ne se trouvent pas lésés. Nous avons ainsi relevé certaines anomalies comme l'articulation RIFSEEP/temps de travail. Le SNSPP-PATS sera particulièrement vigilant sur cette question !

Intéressons-nous maintenant à la défense du service public.

Si je ne m'abuse, le tarif de remboursement de la carence en matière d'ambulance a été récemment évalué à 121 euros. Pensez-vous que cela soit sérieux ? Ce montant est loin de correspondre à la réalité et nous estimons qu'il faut sans plus attendre le revoir à la hausse.

Concernant le volet opérationnel toujours, il semblerait que les récentes intempéries, qu'il s'agisse des inondations ou de la neige perturbent le bon fonctionnement du service public. Pourtant, cela n'est pas nouveau, chaque année, ces événements climatiques se répètent. Nonobstant, le manque d'anticipation en la matière est patent et l'on peine à comprendre pourquoi nous avons tant de mal à déployer les moyens nécessaires dans pareilles situations.

Par ailleurs, que faut-il penser des récentes prises de position du directeur de l'ENSOSP sur la stratégie d'implantation de nos centres de secours ? Est-ce son rôle de s'impliquer en ce sens sachant que ces positions affaiblissent considérablement le maillage territorial ? Il franchit une limite qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé franchir jusqu'à maintenant et nous lui demandons de se cantonner à son rôle de directeur de l'ENSOSP qui est de former les futurs officiers. Que chacun s'attache à réaliser correctement sa mission (et les moutons seront bien gardés).

De plus, l'actualité télévisée de ce jour fait état, à Clamecy dans la Nièvre, de la démission de nombreux élus locaux suite au projet de fermeture des urgences, ce qui pourra une fois de plus défavoriser les secours sapeurs-pompiers qui verront doubler le délai de transport des victimes et bien évidemment retarder la prise en charge médicale.

Pour conclure, je souhaiterais attirer votre attention sur la question de la répartition des sièges dans les différents groupes hiérarchiques s'agissant de la CAP. Dans ce sens je vous informe avoir relancé les ministères compétents pour éviter les écueils que nous avons connus lors des dernières élections professionnelles.

Je vous remercie de votre attention.

M.Patrice Beunard